

Loss of Quorum in AGA

Although the Annual General Assembly for CUPE 2626 started on time March 4th with quorum thanks to those stewards and the members who participated, it did not last very long. Publicity for AGA was insufficient to mobilize enough people to maintain the quorum resulting in the second failed general meeting for CUPE over the past year.

The meeting went on for 3 and a half hour without someone officially calling for a quorum count, but upon revision of the recording by the president of Assembly, it was determined that quorum was lost less than one hour into the meeting when a member asked to modify the agenda. As a result, the budget was not passed and the elections, which took place, are voided.

All of the items which were not passed have been tabled to a Special Stewards Council Meeting which will take place on **25th of March 2009 (17h30 – 19 :30, Brooks 202)**. Please come to this meeting. It is imperative that members make their voices heard at this meeting by speaking through their stewards.

By Dan Dicaire

Manque de quorum à l'assemblée générale

Malgré que l'Assemblée Générale de CUPE 2626 a commencé à temps le 4 mars avec quorum grâce à la participation des délégués syndicaux et les membres, ça n'a pas duré longtemps. La publicité n'était pas suffisante pour mobiliser assez de monde pour maintenir le quorum ; le résultat fut la deuxième assemblée générale faillit pour CUPE dans seulement une année.

La rencontre a duré 3 heures et demi sans que quelqu'un demande officiellement un compte de quorum, mais en révisant l'enregistrement de l'assemblée par la présidente d'assemblée, ce fut déterminé que le quorum fut perdu moins d'une heure après le commencement lorsqu'un membre demanda d'apporter des changements à l'agenda. Donc, le budget n'ont pas été approuvés et les élections qui ont eu lieu sont annulées.

Tous les items qui n'ont pas été approuvés sont mis sur table pour une rencontre spéciale de conseil des délégués syndicaux qui aura lieu **le 25 mars 2009 (17h30 – 19 :30, Brooks 202)**. Si vous êtes intéressé par un des postes ou si vous voulez nommer des candidats pour des postes, veuillez vous présenter à la réunion. C'est très important que les membres se fassent bien représenter par leurs délégués syndicaux.

Par Dan Dicaire